



Effacement de casier b2, possibilité de devenir policier

Par **stan31**, le **14/01/2010** à **16:40**

Bonjour, je souhaite devenir policier mais je suis le triste détenteur d'un casier judiciaire n°2 pour usage ou violence avec une arme sans incapacité et d'une conduite en état d'alcoolémie dans 2 affaires distinctes. Est-ce possible d'obtenir l'effacement de ces peines de mon B2? Ainsi suite à ça serait-il possible de devenir policier?

Par **frog**, le **14/01/2010** à **17:31**

Indépendamment de ton casier, de ton STIC et de ton pedigree, je crains que ton niveau de français ne te permette tout simplement pas de réussir le concours. Ce dernier s'annonce extrêmement difficile en ces temps, étant donné le peu de places offertes et le nombre de candidats désirant devenir gardien de lapins.